

Partenariat canadien pour une agriculture durable

Compétitive. Novatrice. Résiliente.

Amélioration de la santé et de la qualité des cultures et du bétail





Description et objectifs du programme

Réduire l'incidence des ravageurs et des maladies sur les secteurs de productions végétales et animales du Nouveau-Brunswick et améliorer la santé et la qualité globales des cultures et du bétail de la province. Appliquer les nouvelles normes en matière de gestion des cultures imposées aux producteurs et créer des avantages potentiels en matière de commercialisation associés aux améliorations de la santé et de la qualité des cultures ou du bétail.

Demandeurs admissibles

- Organisations ou groupes représentant les produits agricoles du Nouveau-Brunswick
- Établissements d'enseignement
- Professionnels en santé animale
- Autres particuliers ou groupes en mesure d'atteindre les objectifs du programme

Activités admissibles

- Les projets associés à l'élaboration de programmes de gestion de la santé des cultures (p. ex. gestion des ravageurs, surveillance des populations de ravageurs, lutte antiparasitaire intégrée [LAI], fertilité) et des troupeaux seraient admissibles; ainsi, les activités admissibles comprendraient, sans s'y limiter, les technologies et les pratiques associées à l'amélioration des activités de surveillance et d'éradication et des capacités de prévision pour les cultures et des activités de surveillance

et d'éradication pour le bétail. Les activités associées à l'amélioration de la qualité des cultures et des troupeaux, mais qui ne sont pas reliées au contrôle des ravageurs et des maladies, pourraient aussi être admissibles. Les activités de formation liées à la santé des végétaux et des animaux seraient également admissibles.

- Les projets ciblant des améliorations stratégiques de la santé et de la qualité des végétaux et des animaux pouvant faire naître des occasions commerciales et une amélioration globale de la santé et de la qualité des cultures et des animaux d'élevage du Nouveau-Brunswick seront aussi pris en considération.
- Traitement des enjeux liés à la santé des cultures et des animaux à la ferme par la participation à des initiatives fédérales, provinciales ou parrainées par des associations de produits de base en matière de surveillance de maladies.
- Frais de tests relatifs aux ravageurs et aux diagnostics de maladies (utilisés, par exemple, aux fins de réglementation et d'accès aux marchés).

Niveau d'aide

- Jusqu'à 50 % des frais admissibles, jusqu'à concurrence d'un maximum de 75 000 \$ par projet.
- La prestation d'une aide plus élevée peut être envisagée si des retombées importantes dans l'ensemble du secteur sont démontrées.



Lignes directrices administratives

Tous les demandeurs doivent se familiariser avec les lignes directrices administratives avant de déposer leur demande. Les lignes directrices administratives peuvent être consultées ici :

PCAD Lignes directrices administratives



Production de rapports

Les candidats peuvent être tenus de rédiger un rapport sur l'incidence du financement reçu. Les exigences en matière de rapports seront décrites dans la lettre d'offre.



Autres exigences

Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il possède tous les permis, approbations environnementales ou certifications nécessaires pour mener à bien son projet.



Collaboration régionale

Les projets qui sont évalués afin de démontrer les avantages et les retombées pour plus d'une province peuvent être admissibles à un financement sur une base régionale.

Comment présenter une demande

Avant de déposer une demande, les demandeurs doivent en discuter avec le personnel compétent du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (agent de croissance des entreprises, agent de développement ou spécialiste). Une liste des personnes-ressources du Ministère se trouve sur le lien suivant :

Secteur du développement des cultures (Direction) (gnb.ca)

Secteur du développement du bétail (Direction) (gnb.ca)

Développement sectionnel – pomme de terre (gnb.ca)

Les demandes dûment remplies peuvent être soumises par courriel ou par courrier.

Envoi d'une demande par courriel :

Sustainable.CAP@gnb.ca

Envoi d'une demande par courrier :

Administrateur du programme Partenariat canadien pour une agriculture durable
Direction des programmes financiers destinés à l'industrie
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1